



École des Pionniers-de-Maillardville

«une école francophone de la maternelle à la 12^e année»

3550, rue Wellington, Port Coquitlam (C.-B.) V3B 3Y5

Téléphone : (604) 552-7915 Télécopieur: (604) 552-7916

Directeur : M. Eric Leclerc

Directeur-adjoint : M. Laurent Brisebois



Politique des élèves à besoins particuliers

(Mise à jour le 8 décembre 2014)

Philosophie

L'école des Pionniers de Maillardville, en accord avec les lois provinciales en matière d'éducation et la Charte canadienne des droits et libertés, ainsi que la philosophie de l'IB, reconnaît qu'une éducation de qualité doit être offerte à tous les élèves, sans aucune discrimination. Cette politique a pour but de s'assurer que tous les élèves ont une chance égale dans le système d'éducation, peu importe leurs difficultés, leurs troubles ou leurs handicaps.

En respectant les lois provinciales en matière d'éducation, l'école des Pionniers de Maillardville reconnaît que les élèves ayant des besoins éducationnels spéciaux se doivent d'être intégrés le plus possible en salle de classe, à moins d'un avis contraire de spécialiste. Les enseignants et les orthopédagogues sont responsables de s'assurer que l'intégration se fait de manière adéquate pour tous les élèves concernés. Le but final, tout en reconnaissant le rigueur académique du Programme du diplôme IB et du Programme d'éducation intermédiaire, est d'impliquer le plus d'élèves possibles dans ces derniers.

Plans d'apprentissage personnalisés

L'école des Pionniers de Maillardville appuie les élèves à besoins particuliers de nombreuses façons. Notre orthopédagogue collabore avec d'autres professionnels dans le domaine afin de soutenir les enseignants et les élèves. Des réunions individuelles et en groupe servent à informer et à guider les enseignants en ce qui concerne comment répondre aux besoins particuliers des élèves. Le plan d'apprentissage personnalisé (PAP) explique, à l'écrit, le plan développé pour chaque élève ayant des besoins particuliers et énumère les buts, adaptations, modifications, les services offerts et les méthodes d'évaluation.

Le PAP est rédigé ou révisé annuellement et constitue le document de base pour l'apprentissage des élèves identifiés. Chaque programme éducationnel vise à développer au maximum le potentiel de l'élève. L'orthopédagogue, en collaboration avec la direction, le coordonnateur IB, le conseiller en orientation scolaire, les APS et les parents, est responsable de l'élaboration de ce document très important. Le cas échéant, d'autres professionnels du conseil scolaire, du Ministère de l'éducation, et des organismes communautaires seront impliqués dans le processus. Une fois le PAP élaboré les enseignants en recevront une copie et devront respecter les adaptations recommandées. En fait, tout le personnel travaille ensemble afin d'aider l'élève à améliorer ses compétences et ses connaissances. Les APS (aides personnels spécialisés) travaillent en collaboration avec l'enseignant et certains élèves désignés dans la salle de classe et dans la classe ressource pour les appuyer dans leur parcours scolaire. L'organisation, le développement des compétences de travail et de recherches, la réalisation des projets et des devoirs, ainsi que les accommodations lors des tests standardisés tels le temps supplémentaire, une salle tranquille, un lecteur/scripteur ou l'utilisation des logiciels comme WordQ, font tous partie de l'appui offert à l'élève à besoins particuliers.

Généralement le PAP aura des buts individuels et clairement définis, ainsi que des adaptations ou modifications avec des suggestions pour les stratégies à employer afin de réaliser ses buts. Les services spécialisés par rapport à ses besoins identifiés sont aussi énumérés. Certains élèves ont besoin d'adaptations mineures et très peu d'appui ; d'autres ont des besoins plus complexes qui exigent une planification détaillée qui tient compte des modifications éducationnelles, les adaptations technologiques ou les besoins liés à la santé de l'élève. Le PAP sera un reflet des besoins de l'élève, et comme tel pourra être assez bref ou plus détaillé.

Le PAP fera normalement référence aux suivants :

- les objectifs d'apprentissage pour l'année scolaire où l'élève travaille selon des objectifs différents du programme régulier
- une liste des services requis pour atteindre les objectifs d'apprentissage pour un élève
- une liste des adaptations aux matériaux éducationnels, aux stratégies d'enseignement ou d'évaluation
- le niveau actuel de réussite de l'élève
- le milieu éducationnel
- les noms de ceux qui s'impliquent dans les services de soutien et le programme éducationnel pour l'élève durant l'année scolaire en question
- la durée du PAP et l'échéancier de révision
- l'évidence d'évaluation et de révision du PAP, par exemple les modifications et le reportage du rendement par rapport aux objectifs

L'appui réussit le mieux quand :

- il tient compte des facteurs culturels, linguistiques et expérientiels
- il se base sur le PAP
- il incorpore l'observation et l'évaluation afin d'améliorer ou affirmer les buts et les stratégies

- il est mis en vigueur à travers une consultation collaborative entre toutes les parties prenantes

L'évaluation du rendement de l'élève à besoins particuliers

Où possible l'élève sera évalué selon les mêmes critères et pour les mêmes composantes du programme que ceux établis pour tous les élèves. Il est important que l'évaluation et le reportage tiennent compte de l'éventail d'adaptations et de modifications afin de reconnaître que les élèves à besoins particuliers peuvent :

- participer aux Programmes IB avec quelques adaptations (l'élève suit le même curriculum mais quelques aspects du programme sont adaptés);
- participer aux Programmes IB avec des composantes modifiées

L'aménagement aux procédures d'évaluation pour les examens provinciaux respectera le règlement du Ministère de l'éducation de la Colombie-Britannique.

Le coordonnateur IB, avec l'autorisation des parents du candidat, sera responsable d'organiser et transmettre les documents nécessaires pour que les besoins des élèves désignés soient respectés lors des épreuves IB. Du temps supplémentaire, les logiciels de rédaction ou de lecture, les services d'un lecteur ou d'un scribe sont des exemples des aménagements possibles. Une fois la décision de l'IB communiquée au coordonnateur, ce dernier informera l'élève, les parents et les enseignants impliqués.

Rapporter sur le progrès de l'élève

Les bulletins pour les élèves à besoins particuliers seront fournis selon le même échéancier que tous les autres élèves à l'école. Le cas échéant, il y aura des informations supplémentaires selon les besoins identifiés de l'élève. Des réunions seront organisées à la demande des parents ou au besoin tout au long de l'année. Pour compléter les notes il y aura des commentaires, structurés et à l'écrit, qui feront partie du bulletin afin de communiquer le rendement de l'élève par rapport aux objectifs modifiés ou adaptés.

Dans les cas où un intervenant autre que l'enseignant du cours est responsable pour le programme éducationnel de l'élève (par exemple, orthopédagogue, ou appui en francisation ou ALA), ces intervenants prépareront un bulletin supplémentaire qui sera inclus avec celui de l'enseignant du cours.

Les élèves aux origines culturelles ou langagières différentes

Apprendre une nouvelle langue ou de nouvelles normes culturelles, s'habituer à un nouveau milieu social et physique, surmonter des difficultés personnelles – il y a beaucoup de barrières à l'intégration d'un élève à une nouvelle école et à un nouveau style d'apprentissage. Quand ces facteurs sont combinés avec des troubles d'apprentissage le rendement scolaire peut être diminué de manière significative. L'évaluation et la planification pour des élèves à besoins particuliers deviennent beaucoup plus complexes quand juxtaposées aux difficultés de langage et de culture. Les enseignants devraient réfléchir soigneusement au sujet de ces barrières

culturelles avant de présumer un trouble d'apprentissage. Il sera important de considérer les expériences éducationnelles antérieures de l'élève et de donner à ce dernier le temps nécessaire à l'apprentissage d'une nouvelle langue et à l'adaptation sociale. Il se peut que l'élève ait besoin de l'appui afin de développer de nouvelles compétences langagières ou sociales ou dans d'autres matières précises (telles les mathématiques), sans être identifié comme ayant une difficulté d'apprentissage.

Œuvres consultées

BC Ministry of Education. September 2013. *SPECIAL EDUCATION SERVICES: A Manual of Policies, Procedures and Guidelines*.. Victoria, Canada. Repéré à http://www.bced.gov.bc.ca/specialed/special_ed_policy_manual.pdf#page=5